

Arkéa bientôt indépendant !

Avec le CMMC !

Arkéa sera indépendant de la CNCM tout en conservant son modèle mutualiste.

Les caisses locales des fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest seront amenées à se prononcer sur le projet finalisé (et validé par les autorités de tutelle) d'ici à la fin de l'année 2018.

Dans le Massif Central, depuis l'été dernier, plus précisément l'élection de M. Ranchon, les « choses » sont toujours compliquées, parfois franchement rocambolesques !

Tentative de résumé :

➤ Le 29 septembre 2017 des salariés, écartelés entre deux directions, inquiets du statu quo qui perdure, (le projet de convergence vers le CM11-CIC patine), constituent un **collectif** pour veiller à la qualité de vie au travail des collègues du CMMC (tiens, pourtant, ils ont des élus du personnel ?).

➤ Le 9 mars 2018, désormais franchement excédés par leurs conditions de travail dégradées, 12 courageux salariés affichent et assument leur position en lançant

le mouvement pour le projet Arkéa au CMMC.

Voilà LE buzz qui – exceptée une communication syndicale qui demande « *de faire cesser ces manœuvres de déstabilisation* » – reçoit moult soutiens. Bravo !



➤ Le 20 mars JPD et RLM présentent le **projet Arkéa** pour le CMMC à Clermont-Ferrand alors que, par un heureux hasard de calendrier, le projet de convergence CM11 a été dévoilé la veille ! Si on en juge par le nombre de personnes rejoignant le collectif à ce moment-là, le projet Arkéa remporte la palme. Bien.

➤ Le 23 mars, la **consultation des caisses locales** sur le projet d'indépendance commence au CMB et au CMSO. Au CMMC, le président rabâche que le CA de la fédé a acté la convergence tout en exerçant des pressions sur les caisses locales afin qu'elles ne participent pas au vote. M. Ranchon leur écrit notamment : « *Les caisses qui procéderaient au vote sur la sécession enfreindraient la discipline fédérale ... les dirigeants de la caisse locale s'exposeraient à des sanctions disciplinaires* ». Ambiance !

➤ Le 5 avril, et malgré les menaces, les CA des caisses d'Yzeure, de Cébazat, de Rodez et de Millau votent **en faveur du projet pour l'indépendance d'Arkéa** à une large majorité. Dans les jours qui suivent, les CA des caisses de Montferrand et de Saint-Affrique les rejoignent. **Six caisses** auront procédé au vote ! Il y a bien d'autres caisses qui auraient voulu mettre ce vote à l'ODJ de leur CA. Les intimidations répétées ont eu raison de leur volonté puisque, en parallèle, la « chasse » aux directeurs et présidents de caisses pro-Arkéa est ouverte : il y a des démissions et des réélections, des retournements de veste...

➤ Le 11 avril, M. Ranchon présente son **projet de convergence du CMMC vers le CM11-CIC** en plénière du CCE de l'UES Arkade. Et à une question de l'ancienne secrétaire-adjointe sur le devenir des collègues affichant leur soutien au projet Arkéa, il répond qu'il n'y aura **pas de « chasse aux sorcières »**. Noté.

➤ Sauf que... à partir du 17 avril 2018, les 12 salariés initiateurs du « mouvement pour le projet Arkéa au CMMC » sont **convoqués individuellement** par M. Boullé (vous savez le DG, élu CFDT du CE du CMMC). Lorsque les collègues concernés demandent des précisions sur l'objet de l'entretien, il leur est répondu qu'il s'agit d'un simple rdv RH informel. Pourtant, lors de l'entrevue, un représentant du personnel est présent... Bizarre nan ? Plus tard, une lettre de « rappel à l'ordre » leur parvient en recommandé avec accusé de réception, signée par M. Ranchon himself (il est Président ou Directeur ?) qui conclut par : « *J'ose espérer que vous ne m'obligerez pas à user à nouveau de mon pouvoir disciplinaire* ». Charmant.

- Le 4 mai, M. Ranchon, décidément féru du genre épistolaire, adresse aux directeurs et aux présidents de caisses un courrier dans lequel il leur demande d'**interdire l'accès de leur agence à M. Gosselin** et de « *bien vouloir m'informer immédiatement de tout manquement à cette consigne ou de tout incident lié à son application* ». Ouiii... de la délation !
- Le 15 mai, le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand rend à **Arkéa ses prérogatives** d'employeur des salariés du CMMC (et leurs élus). Cela rend caduque la procédure de consultation des instances dites « représentatives » du personnel concernant le projet de convergence vers le CM11-CIC désormais nommé « **Priorité Massif Central** » sensément plus vendeur (ou pas). Sou-la-ge-ment.
- Le 17 mai la réussite du rassemblement parisien « **Indépendance Pour Arkéa** » est incontestable ! Pendant ce temps-là, au Siègè, plutôt que d'organiser une contre-manifestation, les « syndicalistes » dits représentatifs témoignent anonymement dans la presse locale. Comme quoi, ils sont conscients que leur légitimité est toute relative !
- Le 24 mai, JPD et RLM adressent un **courrier à M. Ranchon** dans lequel il est sommé de laisser les salariés en paix (et c'est tout le mal qu'on leur souhaite), ainsi que de « *se conformer strictement aux dispositions réglementaires, conventionnelles ou statutaires* ». Voilà ça, c'est fait.



- Le 31 mai, la CNCM reconduit M. Théry à sa présidence pour six ans et valide ses nouveaux nouveaux statuts. La CFDT s'empresse de se féliciter d'« *une avancée majeure* ». Sans blague.
- Ce même jour, à l'issue du CA du CMMC, l'« **audition des représentants des caisses de Crédit Mutuel ayant procédé à un vote d'orientation** » est organisée. Dans la missive de convocation signée M. Ranchon, il leur est reproché un « *dysfonctionnement grave du CA* », « *l'encouragement de dissensions internes lourdes de conséquences pour les élus et salariés, l'instauration d'un climat délétère de haine, de chaos, et de non-respect des règles et principes fondamentaux du CM* » etc. La parabole de la paille et de la poutre.

Désormais, les six caisses sont « *mises en demeure de tenir, avant le 15 juin 2018, un CA à l'effet d'adopter une prise d'acte de l'irrégularité du vote d'orientation de la Caisse sur le projet sécessionniste d'Arkéa* » puis « *à l'expiration de ce délai, le CA de la Fédération se réunira pour constater si la mise en demeure a été respectée* ». Et, pour conclure, « *le présent courrier constitue une main tendue* ». Sic.

- Au moment du bouclage de ce tract, début juin, soit bientôt un an après l'élection du président du CMMC, il est temps de sortir de l'expectative : **Ensemble dénonçons, proposons, agissons !**

Toutes les caisses du Groupe Arkéa, dont celles du CMMC, devront voter.

Sachant cela, M. Ranchon et ses acolytes maintiennent la pression sur les administrateurs et sur les salariés résistants aux sirènes du projet de convergence vers le CM11-CIC.

**Le syndicat ASISA soutient les salariés du CMMC,
reste vigilant et dénoncera toute manœuvre d'intimidation.**

